

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022**  
**DELIBERATION N° DE-2022-067**

L'an deux mil vingt deux, le 7 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h11), M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (jusqu'à 19h22), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme BRAU-BOIRIE, Mme CASTEL à M. UGALDE, Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE (jusqu'à 18h11), Mme ZITTEL à M. ARCOUET, M. ETCHETO à Mme DUPREUILH (à partir de 19h22)

**Absent(s) :**

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de Mme DURRUTY,*

**OBJET : FINANCES** – Exercice 2022 - Subventions aux établissements publics locaux.

Par délibération du 10 février 2022, le Conseil municipal a approuvé le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2022.

En complément des subventions aux associations, qui font l'objet d'une délibération distincte, il convient que le Conseil municipal se prononce sur le financement à apporter aux établissements publics qui lui sont rattachés ou dont la Ville est membre.


Au vu des budgets prévisionnels présentés, il est proposé d'apporter une subvention

- d'un montant de 2 687 000 € au Centre communal d'action sociale pour lui permettre d'assurer ses missions sociales, de lutte contre la précarité et d'accompagnement des personnes âgées ;
- d'un montant de 12 000 € à la Caisse des écoles pour l'organisation de séjours et la concrétisation de divers projets éducatifs ;
- d'un montant de 138 700 € à l'Établissement public de coopération culturelle du Sud Aquitain (Scène nationale), à titre de compensation des loyers, étant rappelé que la contribution statutaire de la Ville s'élève par ailleurs à 476 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions aux établissements publics locaux, telles que détaillées ci-dessus.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**



Par délégation du Maire  
**David Tollis**  
Directeur général adjoint  
**Jean-René ETCHEGARAY**  
Maire de Bayonne